COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2018

1) Validation des compte rendus du conseil municipal du 20 mars et 10 avril 2018 :

Les comptes rendu du précédent conseil sont validés à l'unanimité.

2) Renforcement et Modernisation de la voirie communale 2018 :

Mr Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint, fait un compte-rendu des travaux envisagés par les membres de la commission voirie : route de Boz (de la R.D. à la route de St Nizier), route de Pefay (des Thiètres au Villard), déflachages localisés sur divers portions de la commune : PATA + cailloux.

Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux de voirie, approuve la procédure de dévolution du marché, à savoir la procédure adaptée. Un dossier de consultation des entreprises sera constitué pour lancer la consultation auprès de plusieurs entreprises. La remise des offres est fixée au 28/05/2018 à 12h00.

3) Communauté d'Agglomération - Assainissement non collectif :

Monsieur le Maire informe que chaque propriétaire va recevoir, tous les ans, un courrier de la Communauté d'Agglomération proposant la vidange de leur fosse.

<u>4) Communauté d'Agglomération - Extension des compétences facultatives et modification</u> des statuts :

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 26/03/2018, a approuvé l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération et une modification de ses statuts.

L'extension des compétences vise à doter la Communauté d'Agglomération des nouvelles compétences facultatives suivantes :

- des compétences complémentaires à celles de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et s'organisant autour de missions plus larges que celles de la GEMAPI assurées par les Syndicats de rivière;
- la compétence « fourrière animale » ;
- la prise en charge des cotisations au SDIS et de l'allocation de vétérance à compter du 1^{er} janvier 2019.

La modification statutaire prévoit également une rédaction plus précise de la compétence facultative relative au crématorium et la réintroduction de la compétence obligatoire relative aux documents d'urbanisme figurant dans les statuts délibérés le 10 avril 2017 et non reprise dans l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2017 entérinant les statuts.

Le Conseil Municipal approuve l'extension des compétences facultatives et la modification des statuts.

5) Ad'Ap mise en accessibilité des écoles et de la cantine :

La commission a décidé d'inclure la cantine dans ce dossier et doit étudier l'estimatif établi par l'architecte C.CUCCHIA. L'avant-projet détaillé ainsi que le budget prévisionnel seront présentés au prochain conseil.

Le conseil décide de solliciter le Conseil Départemental (10%) ainsi que l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (contrat de ruralité).

Le projet et son budget ne seront définitivement adoptés qu'après validation administrative par les services compétents.

6) Atelier Communal - Point :

L'entreprise FAMY a débuté les travaux liés au terrassement, le 25 avril.

7) Restauration des vitraux de l'Eglise :

Le début du chantier est fixé début juin 2018.

8) Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :

Le conseil accepte de verser une contribution de 0,30€ par habitant au profit du Fonds de Solidarité pour le Logement, soit un montant de 216.60€.

Le FSL est géré par le Département de l'Ain depuis 2005.

9) Décision modification n°1:

Sur budget communal:

Les montants des intérêts/capital de deux échéances du prêt relatif à la salle comportaient une erreur sur l'exercice 2017. Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative. Il est précisé que l'état de la dette des comptes administratifs 2017 de la commune est juste.

En dépenses, augmentation des crédits suivants:

635€ au compte 66111 (intérêts)

2 705€ au compte 1641 (capital)

En dépenses, diminution des crédits suivants :

635€ au compte 60612 (frais électricité)

2 705€ au compte 2158 (programme matériel)

Afin de solder les écritures mandatées au chapitre 20, avant la réalisation des travaux (mandats relatifs à des honoraires, frais d'insertion, publications ...), des mandats/titres d'intégrations doivent être ordonnancés :

En dépenses, augmentation des crédits suivants (total de 12 900€):

3 249€ au compte 2138 (programme atelier communal)

7 431€ au compte 2138 (programme salle polyvalente)

2 220€ au compte 2313 (programme Amélioration bâtiments communaux)

En recettes, augmentation des crédits suivants (total de 12 900€):

2 280 € au compte 2031 (mandats atelier communal)

- 4 019€ au compte 2031 (mandats salle polyvalente) 969€ au compte 2033 ((mandats atelier communal)
- 3 412€ au compte 2033(programme salle polyvalente)
- 2 220€ au compte (mandats Amélioration Bâtiments communaux, Ad'Ap)

Questions diverses:

- Théâtre de Bourg - les petites scènes vertes / partenariat avec la CA3B : Le conseil accepte de mettre la salle à disposition gratuitement pour l'utilisation du 13 au 19 décembre 2018

Prochain conseil le 05/06/2018

TES CALLS OF A LINE A L